

Sciences physiques et informatique

Nouveaux logiciels de sciences physiques de la bibliothèque C.N.D.P.

Depuis la rentrée scolaire, la bibliothèque de logiciels du C.N.D.P. s'est enrichie de deux nouveaux logiciels qui sont disponibles dans les C.R.D.P. de chaque académie.

Vous pouvez les obtenir en vous rendant à votre C.R.D.P., avec une disquette vierge. La copie est entièrement gratuite.

Les deux programmes de sciences physiques sont sur disquette dont le nom est NVLOG2. Il s'agit de :

- REDOX : Exercices sur les phénomènes d'oxydoréduction.
- ALKYP : Nomenclature en chimie organique.

Nous rappelons que les disquettes du C.N.D.P. sont disponibles sur les trois matériels existant dans l'Education Nationale :

- Micral R₂E 8022 (ou 8022 G ou 8022 G •) : disquette 5 pouces 1/4 simple face 16 trous.
- Logabax LX529 : disquette 5 pouces 1/4 double face 10 trous.
- Léanord SiL'Z : disquette 5 pouces 1/4 double face 1 trou.

La liste des logiciels sciences physiques C.N.D.P. a été publiée dans le bulletin de l'U.d.P. n° 649, page 398.

Projets de logiciels de sciences physiques retenus par le C.N.D.P. en 1983.

Soixante-huit projets pour toutes les matières ont été retenus par le C.N.D.P. dont cinq projets pour les sciences physiques. Soit 37 heures-année sur les 351 disponibles.

Liste des projets retenus :

Grenoble	4 × 2 h	Aide aux T.P. en sciences physiques.
Nancy	2 × 4 h	Principe de fonctionnement d'une colonne à distiller.
Nancy	5 × 3 h	Réalisation d'aides à l'usage des sciences physiques.
Versailles	5 × 2 h	Ordinateur, outil de laboratoire.
Rouen	1 h	Unités.

Lettre envoyée par l'U.d.P. à la Direction des Lycées (D.A.P.E.P. informatique) le 14 janvier 1984.

La Commission informatique de l'U.d.P. constate la pénurie actuelle de logiciels de sciences physiques. Ceux qui existent sont pour la plupart des retranscriptions de logiciels anciens (expérience des 58 lycées). De plus, les programmes scolaires ont été totalement changés depuis 1978.

En conséquence, la Commission souhaite qu'un effort particulier soit fait pour les logiciels de sciences physiques. Parmi tous les choix possibles, elle propose un appel d'offre en priorité sur les logiciels d'aide à l'enseignant. Ceux-ci seront utilisables, sous forme de petites séquences s'intégrant dans le cours.

Pour cette année, la Commission estime que ces logiciels pourraient porter sur le programme de physique de 1^{re} S : ondes, énergie. Ces thèmes et l'utilisation pédagogique imposent l'emploi du graphique.

Nous rappelons que la rubrique « Sciences physiques et informatique » a pour objectif de diffuser toutes les informations concernant l'utilisation de l'informatique en sciences physiques. Les professeurs qui souhaitent faire connaître un programme pourront le faire dans cette rubrique. Les collègues intéressés pourront prendre contact directement avec eux.

Pour toutes informations, écrire à :

Commission informatique U.d.P.,
44, boulevard Saint-Michel - 75270 Paris Cedex 06.

Erratum

« Une erreur de typographie s'est glissée dans le texte intitulé « Vertige à La Rochelle » p. 680 (B.U.P. n° 661, février 1984) ; et, bien qu'il soit question des oreilles, BERLIOZ n'était absolument pas concerné par les troubles sensori-moteurs ! Il s'agissait de A. BERTHOZ (Laboratoire de physiologie neuro-sensorielle de la Faculté de Médecine de Paris) ».
